

Les biodéchets prennent de la valeur.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi AGEC relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire demande aux collectivités de proposer des solutions aux particuliers pour le tri de leurs biodéchets.

Ces déchets verts issus du jardin et les restes ou épluchures alimentaires représentent 33% de nos poubelles actuelles et ne sont pas valorisés.

Ainsi, grâce à des systèmes individuels ou collectifs, nos déchets peuvent devenir des fertilisants naturels pour nos jardins ou des biogaz s'ils sont valorisés à plus grande échelle.

A Ennery, la gestion des déchets est une compétence de la communauté de commune. C'est le SMIRTOM qui en a la charge.

Dans ce cadre et même depuis un an et demi, il propose des composteurs à prix bas pour les habitants disposants d'un jardin.

Pour les appartements ou les maisons de ville le Smirtom étudie la possibilité de faire des dépôts volontaires.

Certains établissements publics comme la crèche et l'école, accompagnées par la communauté de communes et la ville d'Ennery, se sont portés volontaires pour travailler avec Valorbio Compost qui récupère une fois par semaine les déchets alimentaires des cantines et les valorisent en compost. Le produit ainsi obtenu est utilisable en agriculture biologique, il améliore la qualité des sols durablement.

Cette collecte a un coût qui est pris en charge par la communauté de communes.

Le tri à la source permet donc de réduire nos poubelles et de valoriser leurs contenus.

Et vous ? Vous en faites quoi de vos biodéchets ?